



National



# COÛT DE PRODUCTION EN ÉLEVAGE OVIN VIANDE BIO

## RÉSULTATS 2018 EN CIRCUIT LONG



44 élevages ovins viande Bio ont été centralisés dans la base Diapason pour la campagne 2018, ce qui restera sans doute un maximum pour encore quelques années, avec la fin de programmes régionaux comme BioRef (Massif Central) ou SECURIBIOV (Pays de la Loire). La moitié de ces élevages a alimenté une analyse des coûts de production en circuit long, fournissant une première base de comparaison pour le programme Casdar RéVABio (2020-2023), axé sur le surcoût de production des itinéraires techniques d'étalement

de la production. Cette analyse a également permis d'actualiser les résultats du Casdar Agneaux Bio (2013-2016), notamment pour alimenter les réflexions de la Commission Bio d'InterBev.

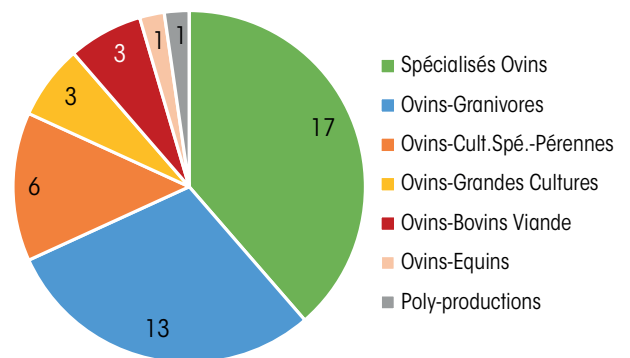
## UNE GRANDE DIVERSITÉ DE SYSTÈMES

La localisation des fermes est fortement marquée par l'existence de programmes régionaux : seulement 20 fermes sur les 44 ont été financées dans le cadre du dispositif INOSYS. Les régions les mieux représentées sont les Pays de la Loire (14 fermes), devant AuRA et PACA (7 fermes), Occitanie et Nouvelle-Aquitaine (6 fermes), Grand Est (1 ferme) et Bourgogne-Franche-Comté (1 ferme). Les systèmes herbagers sont nettement mieux représentés que les pastoraux, avec respectivement 31 et 12 fermes (1 seule ferme de type fourrager, à plus d'1,4 UGB/ha SFP). Parmi les herbagers, 25 sont en zones herbagères ou de plaine, pour seulement 6 en zones pastorales ou de montagne.

Deux combinaisons de productions dominent cet échantillon : les spécialisés et les ovins-granivores, avec respectivement 17 et 13 fermes. Les ovins-grandes cultures et ovins-bovins viande, très présents en conventionnel, sont ici très peu représentés, moins que les ovins-cultures spéciales ou pérennes.

La répartition géographique des élevages retenus pour l'analyse du coût de production en circuit long est un peu plus équilibrée : 5 en Nouvelle-Aquitaine, 4 en AuRA et Pays de la Loire, 3 en PACA et Grand Est, 2 en Occitanie et 1 en Bourgogne-Franche-Comté. Les systèmes herbagers restent prédominants par rapport aux pastoraux : respectivement 18 (dont 3 en zones pastorales ou de montagne) et 4 fermes. La part des systèmes spécialisés est renforcée, avec 10 fermes, contre 5 ovins-granivores, 3 ovins-bovins viande, 2 ovins-grandes cultures, 1 ovins-cultures spéciales.

Figure 1 : Parts des différentes combinaisons de productions



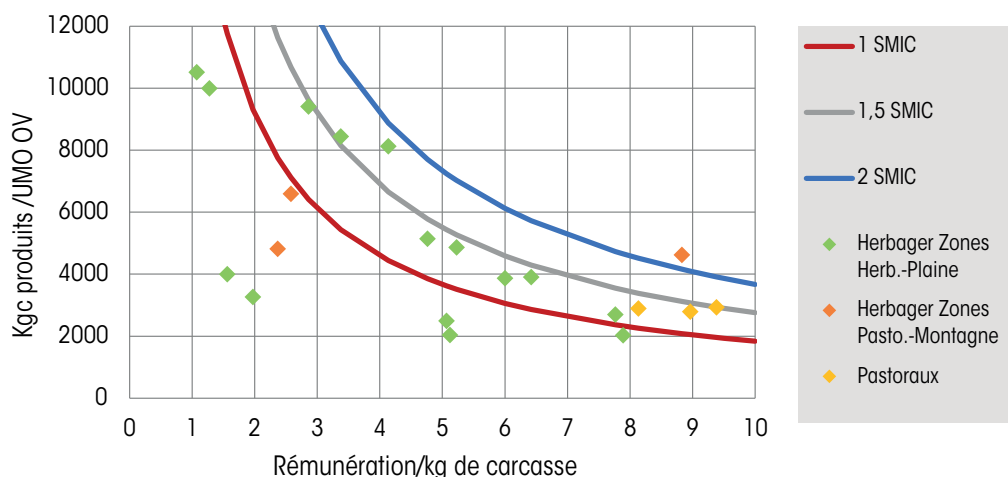
COLLECTION RÉSULTATS

## DES RÉMUNÉRATIONS COMPARABLES À CELLES DU CONVENTIONNEL

22 élevages (dont 12 du socle national INOSYS) ont été retenus pour l'analyse des coûts de production en circuit long, avec au moins 80 % des ventes réalisées via ce type de circuit (soit des prix moyens de vente compris entre 6,5 et 8,4 €/kg de carcasse d'agneau). Les élevages vendant des parts conséquentes d'agneaux maigres ou légers ont été écartés, de même que ceux présentant de fortes variations d'inventaire ou achats de cheptel (pas en situation de « croisière »).

Le graphe « iso-revenu » ci-dessous illustre la diversité des combinaisons de rémunération par kg et de productivité du travail permettant d'atteindre un certain niveau de revenu. Par exemple, pour les Herbagers des zones herbagères ou de plaine, une rémunération permise de l'ordre d'1,5 SMIC/UMO OV peut être obtenue avec une productivité de 9 000 kg/UMO OV et une rémunération de 3 €/kg, ou à l'opposé avec une productivité de 4 000 kg/UMO OV et une rémunération de 6 €/kg.

Figure 2 : Rémunération permise et productivité du travail en circuit long Bio (Source INOSYS-Réseaux d'Élevage, campagne 2018)



Les résultats moyens du groupe le mieux représenté, les herbagers des zones herbagères ou de plaine, peuvent être comparés avec ceux de leurs homologues conventionnels. Avec une rémunération forfaitaire du travail des exploitants de 2 SMIC, le surcoût de production est de 6 €/kgc. Le moindre écart de prix de revient, 3 €/kgc, est lié au différentiel de primes perçues. La « plus-value bio » sur le prix de vente se monte 0,7 €/kgc, soit 11%. La rémunération permise du travail des exploitants est du même niveau qu'en conventionnel, 1,2 SMIC, pour une productivité du travail inférieure de 40%. Cette moindre productivité est pour partie liée à des raisons structurelles : cheptel moyen de 432 brebis pour 1,3 UMO à rémunérer par l'atelier ovin, contre 500 brebis pour 1,1 UMO en conventionnel.

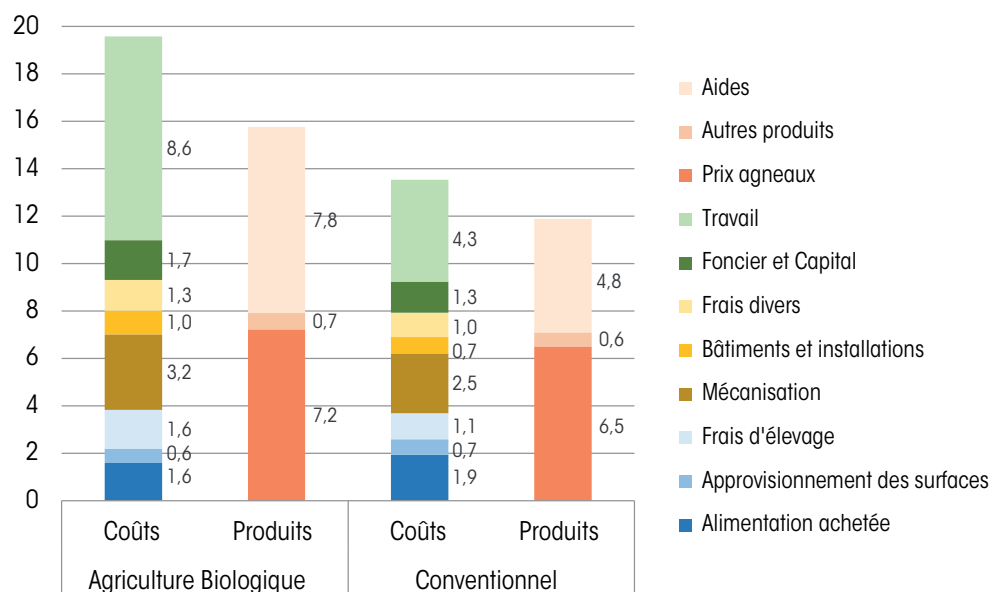
Tableau 1 : Coûts de production, prix de revient et rémunération permise des Herbagers des zones herbagères ou de plaine, bios et conventionnels (Source INOSYS-Réseaux d'Élevage, campagne 2018)

Système	Nombre d'élevages	Coût de production (€/kgc)	Prix de revient (€/kgc)	Prix de vente (€/kgc)	Rémunération permise (SMIC/UMO)	Productivité du travail (kgc/UMO OV)
Agriculture biologique	15	19,6	11,0	7,2	1,2	5 400
Conventionnel	83	13,5	8,1	6,5	1,2	9 000

## MOINS DE PRODUCTIVITÉ MAIS PLUS D'AUTONOMIE ALIMENTAIRE

Le graphique ci-dessous présente les moyennes des différents postes de coût et de produit des Herbagers des zones herbagères ou de plaine. La moindre intensification de la conduite des animaux et des surfaces permet aux élevages Bio de minorer les postes Alimentation achetée et Approvisionnement des surfaces, comparativement à leurs homologues conventionnels. En revanche, leur moindre productivité se traduit par une plus faible dilution des charges de structure ou de rémunération des facteurs de production (travail, foncier et capital). La différence observée sur le poste Frais d'élevage (0,5 €/kg) est liée au recours plus important aux circuits courts, même si la part de ce type de circuit a été limitée à 20 % lors de la constitution de l'échantillon.

Figure 3 : Détail des postes de coût et de produit des Herbagers des zones herbagères ou de plaine, bios et conventionnels (€/kg de carcasse) (Source INOSYS-Réseaux d'Élevage, campagne 2018)



Comme en conventionnel, on peut remarquer une forte variabilité de la productivité des brebis et de la consommation de concentré, même si les valeurs maximales sont moins élevées : moins de recours aux races prolifiques et à l'accélération des agnelages, recours aux concentrés limités par le cahier des charges et par leur prix à l'achat.

Figure 4 : Productivité numérique et consommation de concentré/kgc produit en circuit long Bio (Source INOSYS-Réseaux d'Élevage, campagne 2018)

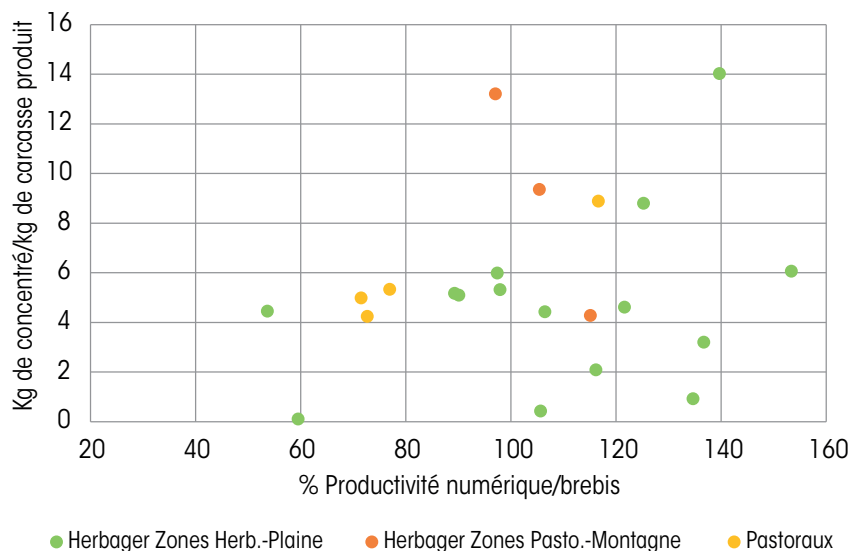
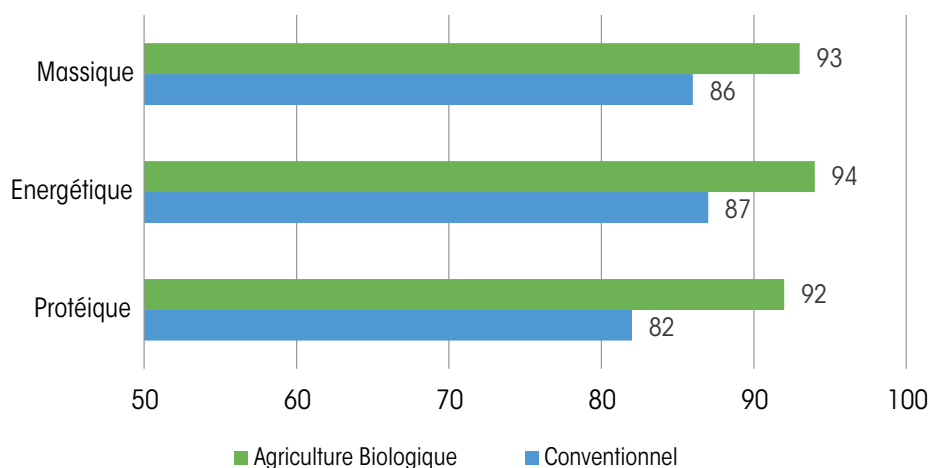


Tableau 2 : Productivité numérique des brebis, consommation de concentré et distribution de fourrages des élevages Herbagers des zones herbagères ou de plaine, bios et conventionnels (Source INOSYS-Réseaux d'Élevage, campagne 2018)

Système	Nombre d'élevages	Taux de productivité/brebis (%)	Poids agneaux (kgc)	Concentré/brebis (kg)	Concentré/kg carcasse produit (kg)	Fourrage distribué/brebis (kg MS)
Agriculture biologique	15	108	18,8	104	4,7	242
Conventionnel	83	125	19,0	200	8,5	274

Pour le groupe des Herbagers des zones herbagères ou de plaine, la comparaison avec les conventionnels montre une productivité moyenne des brebis inférieure de 13 points, avec des agneaux un peu plus légers. Mais cette plus faible productivité est obtenue avec une consommation de concentré divisée par 2 si elle est rapportée à la brebis, et réduite de 45 % si on la rapporte au kg de carcasse d'agneau produit. Le plus fort recours au pâturage se traduit également par une consommation de stocks fourragers inférieure d'environ 30 kg MS/brebis.

Figure 5 : Autonomie alimentaire des élevages Herbagers des zones herbagères ou de plaine, bios et conventionnels (Source INOSYS-Réseaux d'Élevage, campagne 2018)



Pour ce même groupe d'élevages, l'autonomie alimentaire moyenne des bios est supérieure de 7 points (autonomies massique et énergétique), voire de 10 points pour l'autonomie protéique.

Document édité par l'Institut de l'Élevage  
 149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idеле.fr  
 Décembre 2020 – Référence Idеле : 0020 502 073  
 Mise en page : Corinne Maigret - Crédit photo : Béatrice Griffault (Chambre d'Agriculture de la Vienne)

**Ont contribué à ce dossier :**

Aurore Prieur – Hauts-de-France, Normandie - aurore.prieur@aisne.chambagri.fr  
 Gilles Saget – Grand-Est - gilles.saget@idele.fr  
 Marie Miquel – Auvergne, Bourgogne - marie.miquel@idele.fr  
 Maxime Marois – PACA, Rhône-Alpes - maxime.marois@idele.fr  
 Carole Jousseins – Occitanie, Nouvelle-Aquitaine (Sud) - carole.jousseins@idele.fr  
 Vincent Bellet – Nouvelle-Aquitaine (Nord), Pays-de-la-Loire, Bretagne, - vincent.bellet@idele.fr

**Réalisation de la synthèse :**

Vincent Bellet – Institut de l'Élevage - vincent.bellet@idele.fr

**INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE**

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) et de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE).  
 La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.

